

## Délibération n°B-2019-08 Vente de véhicules et matériels

### Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5      Date de convocation : le 28 janvier 2019  
Présents : 4      Quorum fixé à 3 membres  
Votants : 4  
Procuration : 0

### Résultats du vote :

Voix "pour" :

Voix "contre" :

Abstentions :

<u>TITULAIRES</u>	Présent	Excusé
M. Robert MORLOT	X	
M. René REGAUDIE	X	
Mme Edwige EME		X
M. Patrick GOUX	X	
Mme Christelle RIGOLOTT	X	

### Etaient également présents

M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur départemental des services d'incendie et de secours

M. le lieutenant-colonel Franck BEL, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours

Madame Sylvie GHETTINI, chef du secrétariat de direction du SDIS

L'an deux mille dix-neuf, le treize février, à quatorze heures, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, salle "marron".

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°CA-2015-24 du 20 avril 2015 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS modifiée.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur Robert **MORLOT**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Il est proposé que les véhicules et matériels réformés, dont la liste exhaustive figure en annexe, fassent l'objet d'une vente via le site « WEB ENCHERES » de la société AGORASTORE, solution de vente sur laquelle vous avez délibéré au bureau du 11 janvier 2016, délibération n°B-2016-05.

Il est donc demandé aux membres du bureau de bien vouloir :

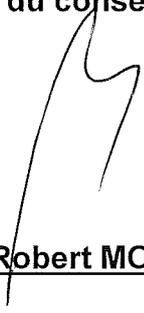
- autoriser le président du Conseil d'administration à procéder à la vente aux enchères par internet des véhicules et des matériels réformés du SDIS, dont la liste figure en annexe de la présente délibération,
- approuver les montants de mise à prix et mise de retrait proposés par les services techniques pour chacun des véhicules et matériels.

## Décision

Les membres du bureau, **à l'unanimité**, :

- autorisent le président du Conseil d'administration à procéder à la vente aux enchères par internet des véhicules et des matériels réformés du SDIS, dont la liste figure en annexe de la présente délibération,
- approuvent les montants de mise à prix et mise de retrait proposés par les services techniques pour chacun des véhicules et matériels.

**Le président du conseil d'administration**



**Robert MORLOT**

**Liste des véhicules et des matériels réformés à vendre  
du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône**

DESIGNATION	OBSERVATIONS	MISE A PRIX	Mise de retrait (50% de la mise à prix)
<b>CCI MERCEDES 1120AF</b> <b>Date de mise en circulation : 02/08/88</b> <b>n° immatriculation : BX-591-FM</b> <b>42 906 Kms</b>	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser	1 000,00 €	500,00 €
<b>FPT RENAULT M210</b> <b>Date de mise en circulation : 01/12/95</b> <b>n° immatriculation : BX-417-KG</b> <b>25 313 Kms</b>	Peut être cédé en l'état <b>sans</b> contrôle technique A réviser (Plus de Pompe)	1 000,00 €	500,00 €
<b>FPT RENAULT S170</b> <b>Date de mise en circulation : 19/12/97</b> <b>n° immatriculation : BX-573-KG</b> <b>49 723 Kms</b>	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser	1 000,00 €	500,00 €
<b>CCF RENAULT 85-150 TI</b> <b>Date de mise en circulation : 04/02/91</b> <b>n° immatriculation : BX-351-KH</b> <b>53 760 Kms</b>	Peut être cédé en l'état <b>sans</b> contrôle technique A réviser (Pb freins)	1 000,00 €	500,00 €
<b>EPS 25 m RENAULT S170</b> <b>Date de mise en circulation : 27/03/92</b> <b>n° immatriculation : BY-953-KG</b> <b>51 459 Kms</b>	Peut être cédé en l'état <b>sans</b> contrôle technique A réviser (Pb embrayage)	1 000,00 €	500,00 €
<b>EPS 30 m RENAULT G260</b> <b>Date de mise en circulation : 08/07/93</b> <b>n° immatriculation : BP-311-EH</b> <b>59 054 Kms</b>	Peut être cédé en l'état <b>sans</b> contrôle technique A réviser	1 000,00 €	500,00 €
<b>EPS 30 m RENAULT G260</b> <b>Date de mise en circulation : 11/07/90</b> <b>n° immatriculation : BY-180-KH</b> <b>50 563 Kms</b>	Peut être cédé en l'état <b>sans</b> contrôle technique A réviser	1 000,00 €	500,00 €
<b>Renault KANGOO</b> <b>Date de mise en circulation : 02/08/07</b> <b>n° immatriculation : BY-347-TV</b> <b>83 500 Kms</b>	Peut être cédé en l'état <b>sans</b> contrôle technique Véhicule Choc Avant	500,00 €	250,00 €
<b>MPR CAMIVA 1000/15</b> <b>Date de mise en circulation : 01/01/82</b>	Peut être cédé en l'état A réviser (Pompe HS)	300,00 €	150,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20190213-B-2019-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2019  
Affichage : 28/02/2019

